

E/Barst

T/Pour un développement du territoire

C/A l'heure où l'actualité nous démontre quotidiennement à quel point les notions de propriété foncière, d'utilité agricole et d'aménagement pérenne du territoire sont primordiales dans le développement et l'attractivité de la Moselle, les élus du conseil municipal sollicitent M. Philippe Leroy, président du conseil général de la Moselle, pour obtenir une étude destinée à fournir un porté à connaissance de la commune.

A/Pour les élus, la réalisation, dès le début de la procédure, d'une étude d'aménagement se révèle être un véritable diagnostic analysant le foncier, l'environnement et les risques naturels de la commune. Cette étude a pour objectif final de permettre à la commune de dévoiler ses atouts et ses contraintes, et ainsi d'utiliser au mieux ses potentialités pour valoriser son territoire. Au moment où la construction se met en sommeil forcé à cause de la crise financière, où les acteurs du monde touristique cherchent des solutions pour promouvoir les lieux historiques, au moment où une mutation du monde agricole se dessine, où le monde devient sensible aux traces de pollution et à la qualité de vie, les membres du conseil municipal se sont prononcés pour mettre en étude un aménagement foncier qui offre la possibilité de déplacer et de regrouper les parcelles communales afin de constituer des réserves foncières, pour l'exécution de projets communaux ou intercommunaux d'équipement et d'aménagement, de protection et de gestion de l'environnement et des paysages ou de prévention des risques naturels. Pour les exploitants, la constitution de lots regroupés et rapprochés des centres d'exploitation leur permet de réaliser une diminution de leurs coûts d'exploitation et d'améliorer leurs conditions de travail. Pour les propriétaires la constitution de lots regroupés valorise leurs terrains. L'actualisation du bornage des parcelles permet à la collectivité d'adhérer au projet émergent du système géographique informatisé qui sera mis en place par la communauté de communes et financé en grande partie par le conseil général de la Moselle. Après avoir consulté les agriculteurs et les gros propriétaires de Barst et de Marienthal les édiles, lors du dernier conseil se sont prononcés pour obtenir une étude destinée à fournir un porté à connaissance de la commune. Cette étude est totalement gratuite pour la collectivité, financée à 100 % par le conseil général de la Moselle. Au moment où les investissements lourds sont en sommeil, les élus cherchent à réorganiser et à préparer leur territoire de façon à pouvoir offrir un dynamisme dès la sortie de la crise. « Il faut préparer l'avenir et surtout contribuer à l'aménagement des territoires communaux et intercommunaux en collaboration étroite avec les élus mosellans, conscients que les décisions prises aujourd'hui influenceront l'avenir de Barst » affirme le premier magistrat. Toute la population sera consultée et cela afin de gérer une réelle proximité et de maîtriser tous les enjeux liés à cette action, poursuit le maire. Ensembles, les édiles et les services du conseil général vont dans les prochains jours mutualiser leurs efforts et faire de l'étude de l'aménagement foncier une opportunité pour un développement durable et de qualité. Les habitants de Barst et de Marienthal seront fiers de disposer de cet outil incontournable destiné à un développement harmonieux de Barst et de Marienthal. Une étude qui doit garantir l'amélioration et la préservation du cadre de vie de chacun.

L1/BARS Les élus veulent assurer un aménagement durable de leur Barst et Marienthal

L2/BARS Une étude qui doit garantir l'amélioration et la préservation du cadre de vie de chacun.

